

MESURES PROPHYLACTIQUES

▪ Toute opération de taille sur les arbres, branches ou racines, est régie par des cahiers des charges stricts sur la désinfection des outils, pour limiter les risques de transmission d'une maladie d'un arbre à l'autre.

En effet, les interventions de taille sont à considérer comme des blessures et favorisent la contamination de l'arbre par des maladies ou des champignons.

La principale mesure prophylactique (mesure destinée à éviter le développement des maladies) est la désinfection des outils par trempage, badigeonnage de fongicide entre chaque arbre durant toute l'avancée des travaux de taille.

▪ Lors d'un chantier sur l'espace public se situant dans l'environnement d'un ou plusieurs arbres, les protections physiques mises en place sont destinées à éviter toute atteinte à l'arbre. Il peut être nécessaire, après accord du service gestionnaire, de tailler l'arbre en prévision du chantier. Les mesures prophylactiques doivent alors être impérativement respectées.

CAS PARTICULIERS

▪ **Quand un arbre est blessé :**

- Avertir immédiatement le service gestionnaire de l'arbre de la Ville de Montpellier.
- Reprendre les déchirures sous forme d'une coupe nette réalisée par une entreprise d'élagage agréée.
- Cicatriser la plaie avec un produit de cicatrisation.

Un badigeon homologué ne s'applique que sur les plaies racinaires (sauf résineux).

▪ **Le chancre coloré du platane**

Montpellier étant classée en zone contaminée, les mesures prophylactiques sont encore plus strictes. La désinfection s'étend notamment au matériel et engins entrant sur la zone de chantier.

Détails de la procédure à suivre :

FICHE TRAVAUX 8 Cas particulier du platane



INTERVENTION DE TAILLE EN VERT